Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20261015-DELIB2026101557-DE

MAIRIE DE BAULE

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BAULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Joëlle TOUCHARD, 1ère adjointe.

Etaient présent(e)s : Mme Joëlle TOUCHARD, M. Aurélien BRISSON, Mme Brigitte LASNE DARTIAILH Mme Véronique CHERIERE, M. Charles BERTRANDO, Mme Frédérique LAMAIN ORMIERES, Mme Caroline BACHELIER, Mme Nicole GITTON, M. Thomas KOOB, M. Guillaume LARGEAU, Mme Victoire MAIGNAN WATSON, M. Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, Mme Aude VOIEMENT, M. Henri LE BOT

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mme Stéphanie CROZETIERE LORRAIN, M. Jacques MAURIN

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : M. Patrick ECHEGUT à Joëlle TOUCHARD, M. Yann BERTIN à Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Thomas LAINE à Véronique CHERIERE

A été élu(e) secrétaire de séance : Véronique CHERIERE

DÉLIBÉRATION 2026 n°57 : AFR (association foncière de remembrement) désignation d'un représentant de la commune pour signature acte de dissolution

Dans le cadre de la dissolution de l'AFR, il est rappelé les 2 délibérations :

- Délibération du 8 décembre 2025 de l'AFR statuant sur le transfert des biens à la commune de Baule et le versement de l'excédent budgétaire
- Délibération du 11 décembre 2025 du Conseil Municipal à Baule acceptant l'incorporation des chemins de l'AFR dans le domaine privé de la commune et la reprise de l'actif et du passif restants.

Dans le déroulement de la procédure, un acte authentique doit valider la mutation, signé par le Président de l'AFR soit M. le Maire et un conseiller municipal agissant au nom et pour le compte de la commune.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20261015-DELIB2026101557-DE

MAIRIE DE BAULE

Il s'agit aujourd'hui de désigner ce représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De désigner** M. Charles Bertrando comme représentant de la commune pour la signature de l'acte authentique validant la mutation des biens.

Pour extrait conforme,

Baule, le 22/10/2026
Le Maire,
Patrick ECHEGUT

Signé électroniquement par : Patrick ECHEGUT
Date de signature : 23/10/2026
Qualité : Baule - Maire

4 rue Jean Bordier 45130 Baule - Tél : 02 38 44 38 45 - Fax : 02 38 44 38 68
accueil@commune-baule.fr - www.commune-baule.fr